

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024

RELEVÉ DES DECISIONS

Les Commissions thématiques se sont réunies :

- 01/02/2024, Commission Ressources,
- 06/02/2024, Commission Solidarité Jeunesse,

Le 15 Février à 18 heures 45, le Conseil municipal, légalement convoqué le 09 Février 2024, s'est réuni à La Numéro 3, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

Etaient présents (15) : S. MIOSSEC, J. TALGORN, C. HUS, V. PRUVOST, F. PENCHE, A. MARSILLE, V. PENNOBER, C. FLORIT, D. LE NOC, B. LE COZ, S. LE BRETON, C. POULHALEC, C. KERYHUEL, E. HERNIGOU (arrivée à 19 : 01), G. PILORGE.

Absent représenté (11) : D. CADO par S. MIOSSEC, C. HENNE par C. HUS, O. BARBEDETTE par V. PENNOBER, S. LE SQUER par F. PENCHE, J. FURIC par V. PRUVOST, C. CIAPA par B. LE COZ, S. LANGLAIS par G. PILORGÉ, K. LE CARRE par C. KERYHUEL, C. MESTRES par S. LANGLAIS, C. NERZIC par E. HERNIGOU, Y. GUILLOU par J. TALGORN.

Absent non représenté (0)

D. LE NOC est nommé secrétaire de séance.

<i>Décompte des présences à l'ouverture de la séance</i>		
<i>Afférents</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
26	14	14 (+11)

<i>Arrivée d'E. HERNIGOU à 19 : 01. Il en résulte les présences suivantes :</i>		
<i>Afférents</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
26	15	15 (+11)

Approbation du compte rendu du dernier Conseil municipal à l'unanimité.

Ordre du jour

- I. RESSOURCES – Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2024 2
- II. RESSOURCES – Actualisation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions, expertises et engagement professionnel 2
- III. RESSOURCES – Hausse du capital de la SPL « Bois énergie renouvelable » (BER) 2
- IV. PORTS – Renouvellement de la convention avec la SNSM pour le fonctionnement de la station de Port Manec'h (Névez) pour la période 2024-2026 2
- V. AMENAGEMENT – Dénomination des voies de 2 lotissements 3
- VI. AMENAGEMENT – Modification de la dénomination d'un lieu-dit 3
- VII. AMENAGEMENT – Cession d'un délaissé de voirie rue des voiliers 3
- VIII. AMENAGEMENT – Convention avec Megalis pour le déploiement de la fibre dans le lotissement communal de Coat-Pin 3
- IX. AMENAGEMENT – Convention avec Quimperlé Communauté pour assurer le contrôle des hydrants. 4
- X. DIVERS : DECISIONS L 21 22 22 : COMPTE-RENDU 4

I. RESSOURCES – Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2024

DIT que le débat d'orientation budgétaire 2024 a eu lieu

Adopté à l'unanimité.

II. RESSOURCES – Actualisation du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions, expertises et engagement professionnel

ADOpte le régime indemnitaire ainsi proposé à compter du 01/03/2024.

PRECISE que les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées seront inscrits au budget de la collectivité,

Adopté à l'unanimité.

III. RESSOURCES – Hausse du capital de la SPL « Bois énergie renouvelable » (BER)

APPROUVE le projet d'augmentation de capital de la SPL BER avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 3.892.000 euros par l'émission de 7784 actions nouvelles d'une valeur nominale de 500 euros chacune;

- DECIDE de ne pas souscrire à l'augmentation de capital de la SPLBER,
- APPROUVE la modification des articles 6 et 7 des statuts de la SPL BER ;
- APPROUVE la modification du nombre de sièges au conseil d'administration de la SPL BER ;
- AUTORISE le représentant de la commune aux assemblées générales de la SPL BER à voter en ce sens.

E. HERNIGOU ne prend pas part au vote

<i>E. HERNIGOU ne prend pas part au vote :</i>		
<i>Afférents</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
26	15	14 (+10)

Adopté à l'unanimité.

IV. PORTS – Renouvellement de la convention avec la SNSM pour le fonctionnement de la station de Port Manec'h (Névez) pour la période 2024-2026

Après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le renouvellement de la convention avec la SNSM pour la période du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2026 pour les activités estivales de la station de secours de Port Manec'h,
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

V. AMENAGEMENT – Dénomination des voies de 2 lotissements

Après en avoir délibéré,

- NOMME les voies concernées comme suit :
 - Rue Simone Veil, pour l'opération portée par l'aménageur Le Bec ;
 - Rue Olympe de Gouges, pour l'opération portée par l'aménageur Atlantique Foncier

Adopté à l'unanimité

VI. AMENAGEMENT – Modification de la dénomination d'un lieu-dit

Après en avoir délibéré,

- NOMME le lieu-dit concerné « Boueres Laë »
- ATTRIBUE le numéro 1 à l'habitation présente sur le lieu-dit.

Adopté à l'unanimité.

VII. AMENAGEMENT – Cession d'un délaissé de voirie rue des voiliers

Après en avoir délibéré,

- CEDE un délaissé de voirie situé rue des Voiliers au profit des conjoints ADAM/SOERENSEN pour une surface totale de 51m².
- FIXE le prix de la cession à intervenir au prix de 30€/m², valeur estimée par le service des domaines,
- PRECISE que les frais seront tenus à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes à intervenir,

Adopté à l'unanimité.

VIII. AMENAGEMENT – Convention avec Megalis pour le déploiement de la fibre dans le lotissement communal de Coat-Pin

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE M. le Maire à signer la présente convention permettant l'établissement des câbles du réseau de fibre optique sur le lotissement communal de Coat-Pin

Adopté à l'unanimité.

IX. AMENAGEMENT – Convention avec Quimperlé Communauté pour assurer le contrôle des hydrants

Après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la convention de contrôle des hydrants proposée par Quimperlé Communauté,
- AUTORISE le Maire à signer la présente convention.

Adopté à l'unanimité,

X. DIVERS : DECISIONS L 21 22 22 : COMPTE-RENDU

Le 12/12/2023

Passé et signé avec la société CUISINE FROID CONCEPT un contrat de prestation de service pour la maintenance préventive des équipements de cuisine. Contrat d'un montant de 1550€ HT et d'une durée de 1 an reconductible trois fois.

Le 20/12/2023

Prend la décision modificative de crédit n°5-2023 sur le budget principal :

Chapitre	Article	Montant réduit
011	60621	- 1 000€
066	66111	+ 1 000€

Le 09/01/2024,

Passé et signé avec la société ESATEO un contrat de prestation de service pour l'entretien des espaces verts de l'allée des Bruyères. Contrat d'un montant de 4144€ HT et d'une durée de 1 an.

Le 09/01/2024,

Passé et signé avec la société ABH un contrat de maintenance des ascenseurs de la Mairie et de la Salle N°3. Contrat d'un montant de 3 665€ HT et d'une durée de 1 an reconductible trois fois.

Le 09/01/2024,

Passé et signé avec la société ABH un contrat de maintenance pour la plateforme PMR, les portes et portails automatiques des bâtiments communaux. Contrat d'un montant de 1 024,30€ HT et d'une durée de 1 an reconductible trois fois.

Le 10/01/2024,

Constitue une provision pour dépréciation des actifs circulants pour un montant total de 582,99€ au titre de l'année 2023. Précise qu'en référence à la pièce comptable fournie, il sera émis deux mandats distincts :

- Le premier pour une somme de 515,39€ à l'article 6817 pour retracer les dépréciations enregistrées au compte 491,
- Le second pour une somme de 67,60€ à l'article 6817 pour retracer les dépréciations enregistrées au compte 496.

Le 10/01/2024,

Passé et signé avec LABOCEA un contrat de prestation de suivi d'hygiène pour la restauration scolaire. Contrat d'un montant de 1 461,73€ HT et d'une durée de 1 an.

Le 11/01/2024,

Passe et signe avec la société ASSA ABLOY un avenant au contrat de maintenance préventive des portes sectionnelles et rideaux des bâtiments communaux. Contrat d'un montant de 209,82€ HT annuel.

Le 11/01/2024,

Passe et signe avec la société NEDAP un contrat de maintenance pour l'équipement RFID de la Médiathèque. Contrat d'un montant de 920€ HT et d'une durée de 1 an.

Annexe 10 : les déclarations d'intention d'aliéner

Annexe n°11 : PC, DP et CU Décembre et Janvier 2024